

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 27 janvier 2023	N° 2023-12

Convocation du 20 janvier 2023

Aujourd'hui vendredi 27 janvier 2023 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Jean-Baptiste THONY, M. Alexandre RUBIO, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, Mme Sylvie JUQUIN, M. Michel LABARDIN, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PESCHINA, M. Philippe POUTOU, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Jean-Marie TROUCHE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Stéphane PFEIFFER à M. Bastien RIVIERES
M. Baptiste MAURIN à Mme Pascale BOUSQUET-PITT
Mme Stephanie ANFRAY à Mme Françoise FREMY
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI
Mme Pascale BRU à M. Serge TOURNERIE
Mme Laure CURVALE à M. Didier CUGY
M. Radouane-Cyrille JABER à M. Maxime GHESQUIERE
Mme Sylvie JUSTOME à Mme Sylvie JUQUIN
Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-François EGRON
M. Guillaume MARI à M. Laurent GUILLEMIN
M. Thierry MILLET à M. Benoît RAUTUREAU
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à M. Dominique ALCALA
M. Michel POIGNONEC à M. Christophe DUPRAT
M. Patrick PUJOL à M. Patrick BOBET
M. Thierry TRIJOLET à Mme Anne-Eugénie GASPAS
Mme Agnès VERSEPUY à M. Max COLES

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. DELPEYRAT de 14h30 à 15h30
Mme DELATTRE de 14h30 à 16h10.
M. GUENDEZ à partir de 17h10.
M. GARRIGUES à partir de 17h.

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à Mme Claudine BICHET de 12h25 à 16h.
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Andréa KISS jusqu'à 10h30 et à partir de 15h30.
M. Alain GARNIER à Patrick LABESSE à partir de 13h15.
M. Jean TOUZEAU à Mme Josiane ZAMBON à partir de 14h30.
Mme Claude MELLIER à M. Jean-Claude FEUGAS de 13h à 15h10.
M. Patrick PAPADATO à M. Jean-Baptiste THONY jusqu'à 11h35 et de 13h22 à 16h25.
Mme Delphine JAMET à Mme Céline PAPIN jusqu'à 11h30.
Mme Géraldine AMOUROUX à Mme Pascale PAVONE à partir de 15h10.
Mme Christine BONNEFOY à Mme Fatiha BOZDAG à partir de 14h30.
Mme Simone BONORON à M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 12h30.
M. Alain CAZABONNE à M. Emmanuel SALLABERRY de 10h10 à 13h30 et à M. Jérôme PESCHINA à partir de 14h30.
M. Olivier CAZAUX à Mme Brigitte BLOCH de 13h30 à 15h.
Mme Camille CHOPLIN à Mme Fannie LE BOULANGER de 10h45 à 13h20.
M. Max COLES à Mme Béatrice SABOURET à partir de 16h35.
Mme Typhaine CORNACCHIARI à M. Bruno FARENIAUX de 11h20 à 14h30.
Mme Nathalie DELATTRE à M. Michel LABARDIN jusqu'à 10h20 et à partir de 16h10.
Mme Eve DEMANGE à Mme Anne LEPINE à partir de 13h15.
Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Nadia SAADI jusqu'à 16h25.

Mme Zeineb LOUNICI à Mme Pascale PAVONE jusqu'à 10h25.

M. Pierre de Gaëtan N'JIKAM à M. Jean-Marie TROUCHE à partir de 16h55.

Mme Marie RECALDE à M. Gérard CHAUSSET à partir de 14h30.

M. Emmanuel SALLABERRY à M. Nicolas FLORIAN à partir de 14h30.

M. Kévin SUBRENAT à M. Franck RAYNAL à partir de 16h35.

Mme Agnès VERSEPUY à M. Fabien ROBERT à partir de 16h35.

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 27 janvier 2023	<i>Délibération</i>
	Direction Développement Economique	<i>N° 2023-12</i>

Lormont - Ilot quai Carriet - Bilan de la concertation - Décision - Autorisation

Madame Christine BOST présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

1 LE CONTEXTE

L'îlot quai Carriet est adossé à la côte de la Garonne et situé en limite nord-ouest de la commune de Lormont, à l'entrée du Grand Port Maritime de Bordeaux. Il représente le dernier potentiel de développement de la ville en bordure de fleuve, au pied de la cité Carriet, au-delà de la voie SNCF. Dès 2008, compte tenu de sa position stratégique et de la nécessité de réfléchir à son devenir, un périmètre de prise en considération a été demandé sur cet îlot par délibération de la ville de Lormont du 17 octobre 2008. Par délibération de la Communauté urbaine de Bordeaux n°2008/0804 du 19 décembre 2008 ce périmètre a été instauré.

Ce territoire dédié autrefois à l'activité économique, a déjà évolué vers davantage de mixité fonctionnelle avec la réalisation en 2008-2010 d'un programme d'une cinquantaine de logements sociaux réalisé par Aquitanis en façade sur le quai, en lien avec l'opération de renouvellement urbain de la cité Carriet.

En parallèle une réflexion sur une programmation mixte sur le site a été conduite, donnant lieu en 2013 au dépôt d'un certificat d'urbanisme opérationnel par l'un des propriétaires fonciers du site, mais est resté sans suite.

Sur la cité Carriet voisine, le premier volet du Projet de Renouvellement Urbain (2002 - 2011) a permis de la revitaliser, de rénover et renouveler son parc immobilier, de créer ou d'améliorer certains équipements et espaces publics et d'y développer de l'activité tertiaire en complément de la desserte par le tramway. Les premières réalisations ont principalement concerné la partie haute de la cité, tandis que le second volet, dont la phase opérationnelle va être engagée, concerne la partie intermédiaire du coteau plus proche de l'îlot quai Carriet.

En 2017, un foncier privé de l'îlot quai Carriet, en façade de la côte de Garonne, a fait l'objet d'une démarche métropolitaine en faveur du développement de l'activité économique via le lancement de l'Appel à Manifestation d'Intérêt AIRE piloté par la SPL, La Fabrique de Bordeaux Métropole. Un projet ainsi qu'une offre ont été mis au point par le lauréat. En parallèle, La Fab avait conduit une étude de faisabilité sur l'îlot global pour préfigurer son devenir et gérer la cohérence avec le projet AIRE.

Au regard de l'ensemble de ces éléments et afin de recomposer ce territoire du bas Lormont, Bordeaux Métropole a confié en 2019 à La Fab une mission afin d'y définir les conditions de réalisation d'une opération d'aménagement.

Des actualisations de premiers diagnostics environnementaux réalisés par la ville et un propriétaire foncier, ont été réalisées en 2020 et l'équipe de maîtrise d'œuvre urbaine a été choisie début 2021; elle est pilotée par l'agence d'architecte-urbaniste Selva & Maugin,

mandataire, et constituée par les bureaux d'études Alto Step, BET aménagement durable, ingénierie environnementale, études techniques des espaces publics, Urban ID, programmation urbaine, I2S Paysage et urbanisme, Orféa, BET acoustique et Simethis écologue.

Faisant suite à un diagnostic urbain présenté à Bordeaux Métropole et à la ville mi-juin, un scénario d'aménagement a été retenu en décembre 2021 permettant d'aboutir à terme à un plan-guide.

Une concertation obligatoire organisée au titre des articles L103-2 et suivants du code de l'urbanisme, relative au projet d'opération d'aménagement de l'îlot Quai Carriet, a été ouverte par la délibération n° 2021-438 de Bordeaux Métropole le 23 septembre 2021.

2. LES OBJECTIFS DU PROJET

Les objectifs du projet d'aménagement de l'îlot Quai Carriet approuvés par délibération de Bordeaux Métropole en date du 23 septembre 2021 étaient les suivants :

- Faire muter l'entrée de ville nord-ouest, donnant accès au bas Lormont, en changeant l'image de l'îlot quai Carriet et en lui redonnant une identité,
- Prendre en compte dès l'amont les caractéristiques environnementales du site dans la construction du projet urbain et inscrire sa conception dans une démarche d'évitement, de réduction et de compensation de ses impacts,
- Composer un quartier mixte habitat /activités, complétant les programmes existant à proximité et favorisant les liens et les échanges entre quartiers,
- Favoriser une programmation logement en direction de l'accession abordable et libre pour rééquilibrer et diversifier l'offre sur la commune et le secteur,
- Créer de l'espace public, des équipements et une programmation développant des complémentarités entre quartiers afin de favoriser leurs connexions,
- Faciliter la mobilité autour de la ligne du BHNS (Bus à haut niveau de service)
- Bassens/Campus desservant l'îlot et proposer des aménagements du quai pour le rendre plus apaisé, accueillant et praticable pour les circulations douces,
- Retrouver un lien avec le fleuve et l'autre rive du quai, proche mais inaccessible,
- Utiliser l'urbanisme transitoire pour préfigurer l'opération et amorcer dès l'amont un changement d'usages et d'image du site.

3. DEROULEMENT ET BILAN DE LA CONCERTATION REGLEMENTAIRE

3.1 Modalités

Conformément à l'article L.103-2 du Code de l'urbanisme, une concertation réglementaire a été lancée afin de porter à la connaissance des habitants, des associations locales et des autres personnes concernées, les objectifs publics poursuivis et de recueillir leurs remarques et propositions qui contribueront à guider l'élaboration du projet.

Les modalités de concertation ont fait l'objet d'une délibération en date du 23 septembre 2021. La concertation réglementaire a débuté le 21 octobre 2021, conformément à l'arrêté 2021-BM1338.

La date d'ouverture de la concertation a été communiquée au public par voie d'affichage dans la commune de Lormont et à Bordeaux Métropole, ainsi que par voie de presse (Sud-Ouest, 21.10.21) et via le site de la participation de Bordeaux Métropole.

Par arrêté n°2022-BM0370, la concertation a été clôturée le 29 avril 2022. Le public a été

informé de la clôture de la concertation par voie d'affichage dans la commune de Lormont et à Bordeaux Métropole, ainsi que par voie de presse (Sud Ouest, 15.04.2022) et via le site de la participation de Bordeaux Métropole.

L'information et la participation du public

Afin d'associer le public au processus de réflexion et aux études d'élaboration du projet, les modalités de concertation prévues étaient les suivantes :

- Mise à disposition du public d'un dossier de concertation (notice explicative décrivant le contexte général de l'opération, le stade d'avancement du projet, le périmètre d'étude, les principales caractéristiques du site, les objectifs du projet urbain et les modalités de la concertation) et d'un registre de concertation destiné à recueillir les avis du public :
 - dans les locaux de Bordeaux Métropole – à l'accueil de l'Immeuble Laure Gatet – 39-41 cours Maréchal Juin, 33000 Bordeaux ;
 - en mairie de Lormont – rue André Dupin - 33310 Lormont
 - dans les locaux de Bordeaux Métropole – à l'accueil du Pôle territorial Rive-Droite – 6 rue Romain Rolland 33310 Lormont.
- Mise en ligne du dossier de concertation sur le site internet de la participation de Bordeaux Métropole (<https://participation.bordeaux-metropole.fr>) et recueil des remarques sur ce même site.

Outre la délibération et l'arrêté susmentionnés, le dossier initial mis à disposition du public en ligne et hors ligne comportait :

- une notice explicative définissant les objectifs poursuivis
- un plan du périmètre de l'opération et de situation ;
- des reportages photographiques ;

Organisation durant la période de concertation de :

- 1 balade urbaine
- 1 réunion publique avec l'organisation d'ateliers thématiques
- 1 enquête auprès de la population.

La concertation s'est déroulée selon les modalités prévues dans la délibération d'ouverture par l'autorité compétente.

Afin d'informer largement le public plusieurs moyens de communication et d'information sur le déroulement de concertation ont été déployés avec le concours de la ville de Lormont, dont :

- Affiches d'annonce des rendez-vous de la concertation, affichées sur le mobilier urbain de la commune de Lormont.
- Affichage et dépôt de flyers chez les commerçants
- Publications sur les réseaux sociaux de la ville de Lormont à chaque rendez-vous
- Annonce sur la page dédiée au projet sur le site internet de la ville de Lormont
- Articles dédiés au projet et à la concertation dans le magazine de la commune de Lormont.
- Affichage dans les 150 halls d'immeubles de la cité Carriet par Domofrance
- Distribution de flyers dans les boîtes aux lettres des habitants de la résidence du fleuve (implantée au sein de l'îlot Quai Carriet) par l'intermédiaire de son gestionnaire, Aquitanis ;
- Distribution de flyers sur la zone d'activités des docks maritimes (distribution de la « main à la main » auprès des gestionnaires et salariés des entreprises + distribution en boîte aux lettres)
- Distribution de flyers à la sortie de l'École Paul Fort, auprès des parents d'élèves.

3.2 Déroutement de la concertation réglementaire

- Concernant la concertation numérique
2 contributions ont été déposés sur le site de la participation. 1 contribution a été reçue par mail.
- Concernant la concertation en mairie et dans les locaux de Bordeaux Métropole
Aucun avis n'a été laissé dans les registres papiers disponibles.
- Concernant les évènements de la concertation

Quatre rencontres avec le public ont été organisées pendant la concertation :

Une balade urbaine organisée le samedi 11/12/2021 de 9h30 à 11h30.

Dans un contexte sanitaire contraint et par une météo hivernale, elle a réuni une douzaine de participants.

L'objectif de la balade urbaine était de compléter le diagnostic réalisé par le groupement de maîtrise d'œuvre en y intégrant la vision des « usagers » (habitants, commerçants, entreprises...).

Après une présentation rapide du contexte de l'opération par La Fab et le groupement de maîtrise d'œuvre, les participants ont pu exprimer leur ressenti concernant le fonctionnement du quartier et leurs attentes quant à l'évolution de l'îlot du quai Carriet. À pied durant 1h30, ils ont arpenté le site du futur projet pour en appréhender les différents aspects. Chaque arrêt sur le parcours a permis d'approfondir un thème : les équipements publics ; l'habitat, les logements ; le lien avec le fleuve ; les déplacements ; les activités économiques (commerces, entreprises...) ; les espaces verts / la nature.

Une réunion publique sous forme d'atelier de concertation le 27/01/2022 de 18h30 à 20h30 à l'espace citoyen Colmet à Lormont

L'atelier a permis de :

- Présenter les objectifs et enjeux du projet
- Présenter le diagnostic et les premières orientations d'aménagement du projet
- Répondre aux questions des participants
- Débattre collectivement sur les 4 thèmes suivant : travailler et entreprendre, habiter, se déplacer, les services d'un quartier mixte.

Cette rencontre a réuni une vingtaine de participants.

Une enquête auprès des habitants

Un questionnaire à destination de toutes les personnes intéressées par le projet d'aménagement de l'îlot Quai Carriet, et en particulier les Lormontais, a été mis en ligne du 25 mars 2022 au 29 avril 2022.

Le questionnaire a été conçu en s'appuyant, d'une part sur les premières orientations du plan guide et, d'autre part, sur les enseignements des deux premiers temps de concertation : balade urbaine et réunion publique. L'objectif était de soumettre les idées et propositions issues de ces temps d'échange à un panel plus large d'usagers. Et ce, afin d'identifier l'écho qu'elles pouvaient rencontrer au sein de la population.

Après une brève présentation du projet et de ses objectifs, le questionnaire abordait les thèmes suivants : les services partagés, les déplacements, les commerces, la nature, le logement. Les participants avaient également la possibilité de s'exprimer librement sur tout autre sujet lié à l'aménagement du Quai Carriet.

Ce questionnaire a été annoncé et diffusé via les modalités suivantes :

- Parution dans le magazine « Lormont actu » n°139 – mars-avril 2022
- 2 posts sur la page Facebook de la Ville de Lormont
- Insert sur la page du site lormont.fr dédiée au projet
- Annonce sur le site de la participation de Bordeaux Métropole, dans la page dédiée au projet
- Affichage (avec QRCode permettant d'accéder au questionnaire)
- dans les résidences collectives du quartier Carriet (150 halls d'immeubles de Carriet, gérés par Domofrance; affichage au sein de la résidence du Fleuve par Aquitanis)
- dans les locaux de la médiathèque de Lormont
- chez les commerçants du quartier
- E-mailing auprès des personnes ayant participé aux premières phases et/ou ayant fait connaître leur intérêt pour le projet.

Au cours de cette période, il a été renseigné par 69 personnes.

3.3 Bilan de la concertation

Les chiffres clés en synthèse :

- 2 réunions publiques ayant réuni 30 participants
- 3 contributions numériques
- 69 réponses au questionnaire en ligne

Quantitativement c'est le questionnaire qui a permis de recueillir le plus grand nombre de contributions en provenance du public le plus nombreux (69 répondants). La balade urbaine et la réunion publique, bien qu'ayant rassemblé un public restreint, ont permis d'enregistrer une matière riche et d'approfondir les avis des participants présents en entrant plus dans le détail de leurs remarques et propositions.

Synthèse des contributions du public

Perception générale de l'îlot Quai Carriet

Pour la majorité des participants, l'îlot Carriet évoque l'image d'une friche industrielle, un temps occupée par les gens du voyage. Ils soulignent le problème des dépôts sauvages dans son pourtour (rue de Mireport), ainsi que le caractère quasi insulaire de l'îlot coincé entre une voie ferrée « difficilement franchissable » et un quai qui n'en a que le nom, car il ne dispose pas de réelle ouverture sur la Garonne. Ils s'inquiètent du fait que la friche puisse être polluée.

Cette perception d'un site globalement dégradé et « partiellement abandonné » explique que les participants soutiennent le projet de réaménagement et de valorisation de l'îlot. Ils souhaitent que ce réaménagement se traduise par la création de liens avec le fleuve d'une part, et avec le haut- et le bas-Carriet d'autre part.

Sur le sujet de la mobilité

- Le quai Carriet est perçu comme une voie à grande circulation. Les habitants et les entreprises déplorent les embouteillages aux heures de pointe et la dangerosité de certaines intersections.
- Les habitants expriment le besoin de cheminements doux et sécurisés, dans et autour de l'îlot en particulier pour permettre l'accès au fleuve (en accord avec le Grand Port Maritime de Bordeaux).
- Ils font part de difficultés récurrentes de stationnement dans la mesure où le quai Carriet joue le rôle de « parc relais » officieux pour les usagers du bus et du BatCub. Les

participants demandent l'aménagement de l'îlot ne vienne renforcer les difficultés préexistantes.

- L'offre de transports en commun pourrait être améliorée selon les participants (fréquence, localisation et création de nouveaux arrêts...)
- Le lien entre Haut – et Bas-Carriet est fortement freiné par la topographie (forte pente), en particulier pour les personnes à mobilité réduite et les personnes âgées, mais aussi pour celles et ceux qui voudraient se déplacer à vélo.

Sur les services partagés

- Les participants expriment des attentes sur la création d'espaces partagés de détente, de loisirs ou de restauration
- Des services de proximité manquent cruellement aux usagers du quartier : boîte aux lettres, maison de santé, distributeur de billets...
- D'autres propositions sont formulées : agence d'intérim, crèche, coiffeur, services au mobilités douces, etc.

Sur le volet de l'habitat, logement

- Les participants souhaitent voir se développer une offre de logement diversifiée (accession à la propriété) avec davantage de mixité
- Des bâtiments collectifs de hauteur limitée sont préférés, avec une attention sur la mise en œuvre de bâtiments plus écologiques

Sur les activités économiques (entreprises et commerces)

- Les habitants déplorent l'absence de commerces dans le bas Carriet
- La création d'une moyenne surface type « discount » est plébiscitée
- Les participants identifient bien les atouts du site pour l'accueil d'entreprises, un travail est nécessaire selon eux sur la visibilité des futures implantations et sur la mutualisation de services ou de locaux
- Une attention à l'intégration harmonieuse des futures activités est formulée.
- Les habitants souhaitent que ces futures entreprises puissent offrir des emplois aux jeunes lormontais.

Équipements publics

- Les participants soulignent le manque de salles « publiques » ouvertes aux habitants au regard : de l'occupation permanente de l'Espace Colmet d'une part, et de la destruction programmée du Pôle d'animation Carriet (dit « PAC ») d'autre part.
- Concernant le nouvel équipement public envisagé à l'angle de la rue du fleuve et de la rue de Mireport, les répondants souhaitent majoritairement qu'il soit dédié à la pratique du sport en intérieur. Dans les propositions « libres », on retrouve fréquemment chez les habitants l'envie de bénéficier d'un lieu de rencontre au sein du quartier (bar, espace citoyen, lieu de réunion...). La notion de loisirs est également présente (ludothèque, ateliers artistiques...).
- Des locaux dédiés aux publics jeunes – animés par des associations - seraient également appréciés.

Espaces verts/nature

- De façon générale, les habitants soulignent le « bel équilibre vert/urbain » au sein de Carriet qu'ils veulent conserver. La présence du végétal est perçue comme agréable et apaisante.
- L'aménagement des pourtours de la zone humide suscite de nombreuses idées. Les participants de la balade ont proposé d'installer à proximité un jardin pédagogique

accessible depuis l'école.

- Les idées formulées librement par les habitants complètent plutôt la proposition de « jardin pédagogique » (« éveil sensoriel des petits », « compost pédagogique », « éco-park » pour les enfants de toutes les écoles).
- La quasi-totalité des répondants au questionnaire souhaite que des espaces verts soient aménagés pour se détendre (banc ...). Ils sont également très nombreux à demander des installations sportives en extérieur (city stade, modules de fitness). L'idée étant que ces équipements soient aussi bien utilisés par les habitants que par les salariés des entreprises.

Les contributions recueillies dans le cadre de la concertation sur le projet de réaménagement de l'îlot Quai Carriet dépassent le seul périmètre géographique de l'opération. Elles expriment un diagnostic et des besoins qui concernent tout le Bas-Carriet, voire le quartier Carriet dans son ensemble (en partant du fleuve jusque sur le coteau). Elles renvoient donc non seulement à l'opération objet de la concertation réglementaire, mais aussi de façon plus globale, aux enjeux de renouvellement urbain du secteur. Si la valorisation de l'îlot Quai Carriet peut apporter un certain nombre de réponses aux problématiques soulevées, elle doit aussi être pensée en complémentarité d'autres opérations en cours (arrivée du BHNS, ANRU 2...) placées sous maîtrise d'ouvrage de la Métropole et/ou de la Ville de Lormont.

Le bilan joint à la présente délibération (ANNEXE N°1) synthétise l'ensemble des avis, remarques, questions relevées au cours de la concertation et propose des éléments de réponse aux principaux sujets soulevés par les participants.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 5217-2 ;

VU les dispositions des articles L. 103-2 et suivants du Code de l'Urbanisme ;

VU la délibération n° 2021-438 du 23 septembre 2021, relative à l'ouverture de la concertation réglementaire de Lormont Quai Carriet ;

VU l'arrêté n° 2021-BM1338 du 05 octobre 2021 de Bordeaux Métropole portant ouverture de la concertation de Lormont Quai Carriet ;

VU l'arrêté n° 2022-BM0370 du 07 avril 2022 de Bordeaux Métropole fixant la clôture de la concertation de Lormont Quai Carriet ;

ENTENDU le rapport de présentation ;

CONSIDERANT QUE la concertation réglementaire du projet d'aménagement de l'îlot Quai Carriet à Lormont s'est déroulée conformément aux modalités prescrites dans la délibération d'ouverture et que les habitants et usagers ont pu s'exprimer via les supports mis à leur disposition,

CONSIDERANT QUE la concertation, organisée sur la période du 21 octobre 2021 au 29 avril 2022 a permis d'approfondir avec le public les orientations d'aménagements du projet et d'étudier la faisabilité des suggestions émises par le public dans la conception du projet,

CONSIDERANT QU'il convient, en application des dispositions de l'article L103-6 du code de l'urbanisme, d'arrêter et d'approuver le bilan de la concertation,

CONSIDERANT les objectifs de l'opération, la nécessité d'une intervention publique en vue de la mise en œuvre des politiques métropolitaines,

CONSIDERANT que l'opération « Lormont Quai Carriet » fait partie des opérations d'aménagement d'intérêt métropolitain,

DECIDE

Article 1 : d'approuver le bilan de la concertation préalable relative au projet d'aménagement de l'îlot Quai Carriet à Lormont, joint à la présente délibération en annexe 1,

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à l'exécution de la présente délibération, et notamment des formalités de publicité.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 27 janvier 2023

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 2 FÉVRIER 2023	Pour expédition conforme, la Vice-présidente,
DATE DE MISE EN LIGNE : 3 FÉVRIER 2023	
	Madame Christine BOST